



Mairie d'AUBY
Lancement Acquisition et maintenance
d'une borne médicale reconditionnée
de consultation
Décision n° 2026/52/MP

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260428-DD_2026_052-CC



Publié le 12 mai 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'améliorer l'accès aux soins et de développer les solutions de télémédecine,

Considérant le besoin d'acquérir une borne médicale de téléconsultation reconditionnée incluant des prestations de maintenance,

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit aux budget;

Considérant que le montant estimatif du besoin est inférieur à 60 000 € HT,

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1^{er} :

D'autoriser le lancement d'une consultation en vue de l'acquisition et de la maintenance d'une borne médicale de téléconsultation reconditionnée.

Article 2 :

De recourir à une procédure adaptée (MAPA) avec mise en concurrence et publication sur le profil d'acheteur.

Article 3 :

La présente décision sera :

- Publiée sur le site Internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication



AUBY, le 28 avril 2026

Bernard CZECH

Maire